

DEMANDE DE DEROGATION A L'HORAIRE DE TRAVAIL

Ce formulaire doit être adressé à la :

CPGO – COMMISSION PARITAIRE GENEVOISE DU GROS ŒUVRE
Case postale 8 – 1211 Genève 13 - Tél. 022/552.47.50 - Fax. 022/552.47.54

Date de l'annonce :

Raison sociale :

Genre d'activité :

Adresse exacte : NPA/Lieu :

Téléphone : Pays :

E-Mail :

Nom du mandataire :

Nom du maître d'ouvrage :

Le cas échéant, raison sociale des entreprises partenaires du consortium (ou sous-traitantes) incluses dans l'annonce :

<u>Raison sociale</u>	<u>Nombre de travailleurs</u>
.....
.....
.....

Lieu où les travaux seront effectués :

.....

.....

Dérogation sollicitée (remplir un formulaire par type de dérogation) :

- travail du samedi
 travail du dimanche
 travail du soir
 travail un jour férié
 travail de nuit (23h00 - 06h00 en hiver) - (23h00 - 05h00 en été) sous réserve des dispositions cantonales émanant de l'inspection des chantiers

Les travaux sont-ils susceptibles d'être bruyants et/ou d'incommoder le voisinage ? oui non

Si oui, les prescriptions de l'Inspection des chantiers du DALE (Tél.: 022/546.64.80) devront être respectées.

TRAVAUX A EFFECTUER & MOTIFS DE LA DEMANDE (Merci d'expliquer de manière circonstanciée les raisons pour lesquelles les travaux projetés ne peuvent absolument pas être effectués durant les horaires normaux de travail. Un exposé des motifs précis et détaillé est important pour justifier de la présente requête) :

.....

.....

.....



COMMISSION PARITAIRE
GENEVOISE DU GROS ŒUVRE

Horaires de travail faisant l'objet de l'annonce :

Date(s) (Jours ou périodes) (Exemples : 15,16,17 juillet ou du 17 au 21 juillet 2018)	Nombre de travailleurs concernés par l'annonce			Horaire(s) prévu(s) (Exemple : 14h00 - 18h00 // pause // 19h00 - 23h00) Si travail en équipes, préciser l'horaire de chaque équipe
	Hommes	Femmes	Jeunes gens	

Noms et prénoms des ouvriers concernés :

.....
.....
.....

Nombre de jour(s) / nuit(s) concerné(s) par l'annonce :jour(s)nuit(s)

Horaire normal des travailleurs concernés par l'annonce : heures par semaine réparties sur jours

Pour le travail **temporaire de nuit ou du dimanche**, avez-vous obtenu le consentement des travailleurs ? oui non

Si oui, les prescriptions de l'inspection des chantiers du DT (Tél. 022/546 64 80) devront être respectées.

ENTREPRISES DE L'UNION EUROPÉENNE

Avez-vous rempli les formalités d'annonce et/ou d'obtention des autorisations de séjour pour vos travailleurs détachés ? oui non

(Pour de plus amples renseignements : <https://www.ge.cht> - ☎ : 022/388.29.29 – Mail ocirt-sst@etat.ge.ch)



Toute entreprise déposant une annonce déclare se soumettre aux conventions locales en vigueur à Genève pour le secteur principal de la construction

: Le soussigné certifie que les informations données sont exactes
Nom et signature de la personne responsable

NOTE BENE : la demande n'est valable que pour les travailleurs de l'entreprise requérante. Il appartient aux sous-traitants de formuler eux-mêmes une demande pour leur propre personnel.

Pour la Commission paritaire
Genevoise du Gros œuvre
Date et signature

Préavis de l'Inspection des chantiers
Date et signature